

Avis de constitution

SOCIETE « HOUSE OF SEEDS » en abrégé « H&S »

Siège ABIDJAN PLATEAU AVENUE DELAFOSSE
IMMEUBLE TALEB & FOUAD-2EME ETAGE, Lot 60, Ilot 10

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 15/01/2024 reçus par Me KOUASSI KANGAH CELINE, et enregistrés au CEPICI le 15/03/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HOUSE OF SEEDS » en abrégé «

H&S »

Objet : Vente et la distribution de produit agro-alimentaire ;

Exportation de produit Agro-Alimentaire ;
Import-Export ;
Divers ;

La prise de participation sous toutes ses formes, dans toutes entreprises et sociétés ivoiriennes ou étrangères, ayant un objet similaire ou connexe ou par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement,

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières, industrielles ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus énoncés de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'Emprunt de toutes sommes et en garantie, l'affectation hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;

• L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

• La Prise en location Gérance de tous fonds de commerce.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PLATEAU AVENUE DELAFOSSE IMMEUBLE TALEB & FOUAD-2EME ETAGE, Lot 60, Ilot 10

Dirigeant(s) Mme YEBOUE AMENAN ROMARIQUE ESTHER (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-05375 du 30/05/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°32476/GTCA/RC/2024 du 30/05/2024

